

Le Président



de la République

a-t-il le droit

d'être populaire ?

LES FONCTIONNAIRES CRIENT FAMINE

La misère dans les Finances

(Suite de notre enquête)

L'ŒUVRE

TOU

1638 36
L
Q

0^e ANNÉE : 27 Novembre 1913

N° 48

DIRECTEUR :

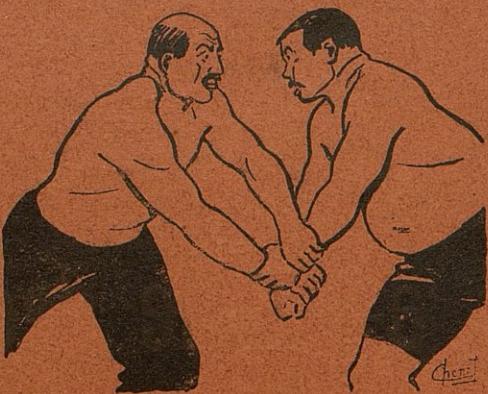
220, Faub. St-Honoré (8^e)

Téléphone : 589-55

GUSTAVE TÉRY

Le N
par an

LES LUTTEURS



En voyant leurs regards chargés de haine, jamais les spectateurs ne se douteraient qu'ils trinquent chaque jour avec un verre rempli de cet excellent « DUBONNET ».

*pour manger des
petits pois tendres*

EXIGER
LA MARQUE
DU

**CUISINIER
MARMITE**



ALLUSIONS

PAR

GUSTAVE TÉRY



Double méprise.

Nous commençons à comprendre pourquoi les comédies ne valent plus rien.

C'est, dit Capus, que la politique commence à jouer un grand rôle dans les choses du théâtre. Il y a des pièces dites réactionnaires, anticléricales ou nationalistes, sans que le sujet ait le moindre rapport avec la religion ou la politique. Cela tient à la personnalité de l'écrivain, à ses relations, etc.

Par exemple, notre distingué confrère du *Matin*, M. Guy Launay, moins connu sous le nom de Léon Blum, est remarquable pour discerner entre les auteurs ceux qui ne sont point radicaux-socialistes et les traiter avec le dernier mépris. Si, en outre, il les soupçonne de tiédeur pour la cause sémité, il a une obscure tendance à déclarer que leurs pièces ne tiennent pas debout.

M. Léon Blum, plus connu sous le nom de Guy Launay, proteste contre cette « imputation ».

Cher monsieur Calmette, écrit-il, votre collaborateur m'accuse de subordonner mes jugements aux opinions politiques qu'il m'assigne, d'ailleurs, inexactement, et aux préoccupations de race qu'il me suppose...

Deux points :

- 1^o les opinions politiques « assignées »;
- 2^o les préoccupations de race « supposées ».

- 1741 -

41888 36
8.P 2884

Sur le premier point, il faut avoir la loyauté de convenir que M. Capus s'est trompé complètement. En effet, le maître des requêtes au Conseil d'Etat n'est pas radical-socialiste, mais bien socialiste unifié.

Comment M. Capus a-t-il oublié que M. Blum est un des douze philanthropes, représentants des douze tribus, qui fondèrent le journal de M. Jaurès par amour de l'humanité, dans le temps que le prolétariat, encore inorganique, émergeait à peine de la subconscious?

L'erreur évidente de M. Capus tendrait à nous faire croire qu'il s'est également mépris sur le second point, lorsqu'il « suppose » que M. Blum a « des préoccupations de race ». M. Blum serait Juif? C'est vite dit. En somme, sur quoi M. Capus fonde-t-il cette hypothèse?

Gare à vos yeux!

La cinquième Chambre vient de donner raison à deux locataires de la rue Montmartre qui avaient intenté un procès à leur propriétaire « pour trouble de jouissance ». Leur jouissance était en effet troublée par les motifs lumineux d'un cinéma, dont le propriétaire avait autorisé l'installation indiscrete.

Puissent d'autres locataires prendre texte de cet arrêt pour exiger la suppression de toutes ces enseignes tournantes, dansantes, zigzagantes, intermittentes, éblouissantes, fulgurantes, énervantes, affolantes, qui achè-

vent d'enlaidir Paris, et, à force de lumière, empêchent de voir ce qui en reste !

Avec ça et le cinéma, si l'on n'y met ordre, la prochaine génération ne sera plus composée que d'aveugles.

Les discours officiels n'ont que trop célébré « le progrès des lumières ». On demande sur le boulevard un peu d'obscurantisme...



Le Famillistère national.

« La République est une grande amitié », disait Michelet sous l'Empire. S'il vivait encore, il dirait sans doute aujourd'hui que la République est une grande famille.

Et il en découvrirait une preuve nouvelle dans l'élection de M. Coutant fils, ou, si vous préférez, Coutant II, comme se plaisent à dire les Ivryens enivrés.

« Cette élection, observe *le Temps*, consacre dans le peuple le droit héréditaire. » Ne le confondez pas avec le droit divin; sous ce régime bistrocratique, le nouveau député d'Ivry ne représente apparemment, comme son papa, que le droit du vin.



Marianne et Pauline.

La grande famille!... Nous avions déjà les fils à papa, les neveux, les gendres, les beaux-frères. Il nous manquait les tantes. Les voici. Je lis dans *l'Action*, dont M. Steeg, si je ne

me trompe, est un des plus sémillants collaborateurs :

On sait que M. Théodore Steeg, ministre de l'Instruction publique, cédant aux instances désintéressées mais tenaces de sa tante Mme Pauline Kergomard, la belle et l'apostolique inspectrice générale des écoles maternelles, lui concéda fort heureusement l'excellent arrêté ministériel du 5 janvier 1912, qui organise sous la présidence de son initiatrice éminente, un cours normal d'éducation maternelle.

Nous ne contestons pas plus le désintérêt de Mme Pauline Kergomard que sa beauté. Mais l'on ne songe pas sans malaise que si cette tante tenace, apostolique et genevoise ne s'était pas trouvée là fort à propos pour « tanner » son neveu, les mamans de France n'auraient jamais appris l'art d'élever « normalement » leur progéniture.

Un nouveau parti ?

Et voilà que M^e Deloze, avocat à la cour d'appel, se propose de fonder le « parti familialiste français ».

Pense-t-il combler une lacune ?

Ou n'a-t-il d'autre souci que d'appeler les choses par leur nom ?

Jamais, en effet, République ne fut plus « familialiste ».

Rouge...

Un nouveau frère, *le Bonnet Rouge*, se présente à nous en ces termes, qu'il nous prie d'insérer :

Que sera-t-il ce Bonnet, éclos comme un gai coquelicot ?

Un grand journal : le grand satirique de gauche, où le style aiguisé restera clair et net comme une lame, artiste et peuple tout à la fois, passionné ou gouailleur suivant les cas, émouvant, mordant, coloré, joyeux, humain — toujours vivant !

Le Bonnet Rouge sera en outre hebdomadaire.

... et mauve.

Nous souhaitons à ce *Bonnet Rouge* de fournir une aussi longue carrière que la *Revue mauve des grands intérêts économiques*, qui vient d'entrer dans sa vingtième année.

A vrai dire, je ne connaissais pas encore cette publication qui, pour traiter de « grands intérêts », n'en est pas moins fort intéressante.

Mais par quelle subtile transposition des données sensibles le fondateur de ce grave organe voit-il en *mauve* les « grands intérêts économiques » ? Est-ce un disciple d'Arthur Rimbaud ?

C'est probablement pour la même raison qu'il a choisi comme « principal collaborateur » le député Maurice Violette.

Deux cartels.

Il est chevaleresque, très vieille France, très jeune France aussi, le geste de M. Guy de

Cassagnac adressant un cartel au lieutenant von Forstner.

Ne dites pas que, si la rencontre avait eu lieu, elle n'eût pas prouvé grand'chose, non plus que celle du lieutenant Torcom avec Pierre Loti. Bien au contraire, c'est peut-être le seul cas où le duel ait quelque chance de paraître raisonnable, ou tout au moins excusable.

Dans ce cas, en effet, les adversaires ont la noble prétention de représenter chacun leur pays, et, pour peu que cette prétention soit justifiée, leur échange de témoins prend aussitôt des proportions historiques.

Imaginez que pareille coutume se généralise, et que, comme au temps des Horaces, les peuples s'entendent pour confier à quelques champions d'élite le soin de vider leurs querelles ou de laver leurs injures. Aussitôt, voilà résolu très simplement le terrible problème du désarmement universel...

Pourquoi les pacifistes ne chercheraient-ils pas dans ce sens le moyen de rendre à tout jamais la guerre inutile? Au lieu de construire un Palais de la Paix à La Haye, n'aurait-il pas été préférable d'y ouvrir un champ clos?

Quelle merveilleuse homéopathie, si le duel nous guérissait de la guerre!

Ces dames.

Ernest-Charles raille les « prix littéraires ». Il dit :

Le prix Goncourt lui-même ne peut plus déter-

miner une réputation. Les autres prix : il est plus sage de n'en point parler. Certains sont distribués par des groupes tellement hétéroclites et vulgaires qu'ils semblent résulter d'une gageure de quelque Mécène en délire. Il y a une certaine bourse littéraire de voyage, je ne vous dis que ça ! Je voudrais bien retrouver la liste des membres du jury pour vous la communiquer : elle est d'un comique effarant. Certains prix ne sont que des moyens de publicité assez économiques pour des magazines plus ou moins ingénieux.

Lisez : *la Vie Heureuse*.

Déjà, l'an passé, l'*Œuvre* salua d'un éclat de rire le « groupe hétéroclite » qui compose le jury littéraire de ce magazine. On nous a donné depuis la recette de la mixture. Le jury, par définition, doit délibérer autour d'une tasse de thé. Mais qui offrira le thé ? La maison Hachette n'a pas compris le thé dans ses frais généraux. Elle préfère adjoindre à ses « femmes de lettres » quelques « dames du monde », celles-ci n'ayant de commun avec celles-là que leur soif égale de réclame.

Quand on lui met sous les yeux la liste du jury, le bon public se demande effaré : « A quel titre Mme Machin est-elle chargée de décider quel est le meilleur roman de l'année ? » Ne cherchons plus : Mme Machin n'est là que pour payer les petits fours. Grâce à sa libéralité, il y en a pour tout le monde, même pour les lauréats.

GUSTAVE TÉRY.



UN PRÉSIDENT POPULAIRE?

Marianne et Griselidis

Une redoutable question se pose :

— Un président de la République a-t-il le droit d'être populaire ?

L'enthousiasme est chez nous une des conditions de la vie nationale. La France a envie d'acclamer. Peut-être même en a-t-elle d'autant plus envie qu'elle en a moins d'occasions.

Quoi qu'il en soit, rien ne se fait plus vite chez nous qu'une popularité; on a acclamé tour à tour Boulanger, Déroulède et même Cavaignac; pour un peu on aurait acclamé le général Roger.

Mais il y avait jusqu'ici une condition pour atteindre à la popularité : c'était d'appartenir à l'opposition.

— Quand on est populaire, disait l'autre, c'est toujours contre quelqu'un.

Effectivement, on n'était populaire que contre la République.

Or, depuis l'avènement de M. Poincaré à la présidence, les choses sont changées. Contrairement à toutes nos traditions, c'est vers le chef même de l'Etat que montent aujourd'hui les acclamations.

Le goût de l'adulation nous manque pour rechercher si M. Poincaré mérite, dès à présent, une place parmi les grands hommes, auxquels la Patrie est reconnaissante. Mais quoi qu'il en soit, à juste titre ou non, il est populaire. Tous

comptes faits, sa popularité nous semble bien aussi justifiée que fut celle de Cavaignac.

En tous cas, elle est plus rassurante pour le régime. Peut-être la popularité dont il bénéficie rejaillit-elle sur nos institutions.

Et puis, elle ne va pas à d'autres.



Aussi l'*Action Française*, qui apporte dans sa lutte contre la République un rare sentiment politique, a-t-elle aussitôt vu l'écueil.

Ces royalistes n'ignorent pas que la France reste encore républicaine, mais ils savent aussi qu'elle y a chaque jour plus de mérite. Peut-être ne l'est-elle plus que par habitude. Elle l'est, en tous cas, par raisonnement plus que par enthousiasme.

Charles Maurras, doctrinaire magnifique, sait bien ce que vaut un régime qui ne s'appuie que sur une doctrine. C'est, dans une nation passionnée comme la nôtre, de l'impopularité des hommes qu'a toujours été faite l'impopularité des institutions. Que pèseront les philosophies et les principes, si le doctrinaire Maurras a su exciter l'enthousiasme ?

A ce titre la popularité du président de la République ne peut pas ne pas le gêner. Et au risque même de mécontenter certains de ses partisans, il mène contre M. Poincaré une campagne à coups d'épingles.

Quoi qu'on veuille et quoi qu'on en pense, la popularité du président de la République sert la cause de la République.

Et je sais bien que, dans une démocratie, ce sont les principes qui doivent compter et non pas les hommes. Ça ne fait rien : il vaut tout de même mieux que les hommes ne soient pas faits pour dégoûter des principes.

On peut aimer les gens, même avec leurs ridicules, mais on les aime encore mieux quand ils n'ont pas de ridicules du tout.

Si jamais je devais être tué par principe sur une barricade, je voudrais bien qu'au moins ce jour-là les principes ne fussent pas incarnés par M. Fallières.

Mais il paraît que mon loyalisme s'égare et que M. Maurras fait fausse route dans son opposition. Nos hommes d'Etat du moins l'affirment. Nos principes perdraient quelque chose, paraît-il, à être représentés par des hommes sympathiques; la République a le plus grand intérêt à ce que son suprême magistrat soit quelconque, voire un peu comique.

La popularité a toujours été jusqu'ici un instrument d'opposition; il faut qu'elle le reste.

— Laissons le prestige à nos adversaires, déclarent-ils dédaigneusement.

Et M. Clemenceau ajoute — ou à peu près :

— Je vote pour le médiocre.

Ce qui, par une heureuse fortune ne l'a jamais empêché jusqu'ici de trouver des candidats pour solliciter son suffrage.

— Pourtant, objecterez-vous, n'y a-t-il pas lieu pour les républicains de se réjouir si Marianne, qui a trop souvent témoigné de goûts volages, a, pour une fois, le cœur pris dans son ménage?

— Point du tout, déclare ce mameluk terrible. Il ne suffit pas qu'elle demeure au logis, il faut par surcroit qu'elle s'y déplaise. Je ne veux pas qu'elle aime, je veux qu'elle se résigne. Et quel est le mérite d'une femme qui ne demeure fidèle qu'autant qu'elle est heureuse?

Il ne suffisait pas au marquis de Saluces que

Griselidis fût pure, il exigeait encore qu'elle demeurât dans les larmes.

Seulement, c'est un jeu dangereux. L'on y risque fort d'être cocu.

ROBERT DE JOUVENEL.

Deux généraux

En même temps que le général Faurie, deux autres commandants de corps d'armée, un général de division, un général de brigade, deux colonels ont été mis à pied.

N'en doutez pas : tous s'estimaient aussi innocents que le général Faurie.

Pourtant, aucun d'eux n'a protesté.

Bien plus, pour l'un de ceux-là, le général de division Basset, le général Faurie, son chef direct, a protesté le premier, l'a couvert, a proclamé ses mérites.

Le général Basset n'a tout de même pas bronché.

Il nous semble que si nous étions le général Faurie, cela nous ferait réfléchir.

Il est vrai que, si nous réfléchissions, nous ne serions plus le général Faurie.

Nous avons reçu au sujet des articles de M. Pierre Ciais sur les mystères du tribunal de commerce d'intéressantes communications.

Mais l'abondance des matières nous oblige à remettre la suite de cette publication au prochain numéro.

L'AMENDEMENT MAGINOT

LES BOURREAUX D'EUX-MÊMES

M. Maginot, député de la Meuse, vient de jouer un mauvais tour à quelques-uns de ses collègues. Il a fait voter un amendement à la loi électorale, aux termes duquel « chaque circonscription élit un député par 22.500 électeurs inscrits et par fraction supplémentaire supérieure à 11.250. » Cet amendement d'aspect inoffensif est gros de conséquences. Il entraîne la suppression de soixante-dix-sept députés. Et si certains départements gagnent un siège à ce petit calcul, beaucoup d'autres en perdent un, si ce n'est deux.

Sur trente départements « agricoles » en effet, M. Maginot fait peser sa menace. Et ce sont, dans l'ordre alphabétique : l'Ain, les Basses-Alpes, les Alpes-Maritimes, les Ardennes, l'Aube, l'Aude, l'Aveyron, le Calvados, le Cantal, la Charente, la Corse, la Dordogne, le Doubs, la Drôme, la Haute-Garonne, le Gers, l'Indre, les Landes, la Marne, la Mayenne, la Nièvre, les Basses et les Hautes-Pyrénées et les Orientales, la Savoie, la Seine-et-Marne, le Tarn, la Vienne, les Vosges et l'Yonne.

Et alors, MM.

Héritier, Bozonet, Crepel, Eugène Chanal, de l'Ain ;

Joseph Reinach et Andrieux, des Basses-Alpes ;

Gillette-Arimondi, Raiberti, Lairolle, Poullan, des Alpes-Maritimes ;

Doizy, Albert-Poulain, Braibant, Dunaimé, des Ardennes ;

Berniolle et Nicolas, de l'Aube ;

Sauzède, Malavialle, Aldy et Jean Durand, de l'Aude ;

Balitrand, Gaffier, Fournol, Cabrol, de l'Aveyron ;

Le Cherpy, du Calvados ;

Fernand-Brun et Baduel, du Cantal ;

Pierangeli, de la Corse ;

Beauquier, Réville, Girod, du Doubs ;

Charles Chabert, de la Drôme ;

Gheusi, Bougues, Bedouce, Ellen-Prévot, de la Haute-Garonne ;

Dufrêche, Thierry-Cazes, Tournan, du Gers ;

Patureau-Mirand, Cosnier, Fougère, de l'Indre ;

Chaulet, Loustalot, Lalanne et Damour, des Landes ;

Pèchadre, de la Marne ;

Heuzey, Renard et Roblin, de la Nièvre ;

Noguès, Fitte et Dreyt, des Hautes-Pyrénées ;

Pujade, Dalbiez, Manaut, des Pyrénées-Orientales ;

Félix Chautemps, Théodore Reinach, Dorrel, Deléglise, de la Savoie ;

Lhoste et Perissoud, de Seine-et-Marne ;
Jaurès, Andrieu, Henry Simon, Guiraud, Sabin, du Tarn ;

Schmidt, des Vosges ;

— tous ces Messieurs n'ont rien voulu entendre, et ont voté contre la proposition de M. Maginot.

Leur vote s'explique de lui-même, et l'on est sûr qu'ils n'ont pas hésité.

Car on peut reprocher parfois à nos Q. M. de n'avoir, sur les problèmes les plus graves, que des lumières incertaines et des opinions chancelantes. Mais il faut leur rendre cette justice qu'ils ont vite fait de se faire un siège, dès que leur est en question.

Le Bottin du Favoritisme



M. Joost van Vollenhoven est né le 21 juillet 1877, à Rotterdam (Hollande).

Il a été tour à tour :

Secrétaire particulier d'un député (M. Hubert).

Attaché au cabinet d'un ministre (M. Doumergue).

Chef-adjoint du cabinet d'un second ministre (M. Clementel).

Chef de cabinet d'un troisième ministre (M. Messimy).

Ce qui lui a permis de passer successivement par les grades de :

Rédacteur de 6^e classe : 1.800 fr.

Secrétaire-général des colonies : 18.000 fr.

Gouverneur des colonies : 35.000 fr. (avec indemnités).

Secrétaire général de l'Indo-Chine : 50.000 fr.

M. Joost van Vollenhoven vient d'être chargé à trente six ans de l'intérim du gouvernement général de l'Indo-Chine.

Tous nos compliments.

Quelques journaux affectent de protester contre cette nomination. Ils ont bien tort : M. Joost van

Vollenhoven était au moins aussi indiqué pour ce poste que M. Albert Sarraut lui-même et nous sommes absolument convaincus qu'il y réussira même plutôt mieux.

○

Le même jour où M. van Vollenhoven était nommé gouverneur général par *interim*, M. Henri Coutant était nommé député de la Seine, par droit de primogéniture.

Comme les ministres eux-mêmes, la démocratie a ses favoris.

Notre prédiction se réalise. *L'Humanité* crie :

La moisson a été bonne !

Qu'il s'agisse des abonnements en province, qu'il s'agisse des adhérents dans la Seine, l'effort du Parti a produit son effet. Nous n'avons encore reçu qu'une partie des renseignements. Mais dès maintenant, nous savons que PLUSIEURS CENTAINES D'ABONNEMENTS vont nous être transmis au cours de cette semaine.

Nous enregistrons avec une grande joie ces premiers résultats.

L'Œuvre avoue qu'elle les envie.

Pourquoi la seule propagande du chambardement a-t-elle chance de réussir en France ?

Au lieu d'acheter L'ŒUVRE au numéro, abonnez-vous !

On trouve L'ŒUVRE dans tous les kiosques, dans toutes les gares.
On la trouve aussi chez soi tous les jeudis pour DIX francs par an.
Il suffit d'envoyer ces dix francs à l'administration de L'ŒUVRE simplement.

BULLETIN D'ABONNEMENT

*Je, sousigné (nom, prénom)
(adresse)*

éclaire m'abonner pour un an⁽¹⁾, pour six mois⁽¹⁾ à L'ŒUVRE à dater du 1^{er}

Ci-joint le montant de l'abonnement : dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.

Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.

SIGNATURE :

(1). Biffer l'une ou l'autre de ces indications. — Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Détacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de L'ŒUVRE, 220, Fg St-Honoré, Paris (8^e).

Tablettes de Pangloss



Le Parti Socialiste organise dans la France entière une campagne de réunions publiques, à laquelle participeront tous les élus et tous les chefs du parti.

Le but de cette propagande ne sera ni de faire voter la R. P., ni d'obtenir des adhésions au parti, ni même de préparer l'avènement de la cité future.]

On y traitera simplement ce seul sujet;

— Abonnez vous à *l'Humanité*. Ne lisez pas d'autre journal que *l'Humanité*.

Certaines personnes bien informées ajoutent que quelques grandes maisons de commerce seraient en instance auprès de M. Jaurès pour obtenir qu'il ajoute :

— Achetez vos gilets de flanelle au docteur Rasurel, prenez des pastilles Géraudel et ne fumez que le Nil.

Mais nous donnons cette information sous toutes réserves.



Le gouvernement propose deux moyens pour faire face au déficit :

- 1^o Un emprunt;
- 2^o Une taxe successorale sur le capital.

La commission du budget refuse l'emprunt.
La commission de législation fiscale repousse la taxe.

Après quoi, on votera la taxe et on votera l'emprunt.

Le Matin raconte l'effondrement du hangar militaire de Longuyon.

« Sans revêtir le caractère d'extrême gravité que faisaient pressentir les premiers télégrammes, cet accident n'en constitue pas moins une catastrophe. »

— Est-ce que c'est grave ? demandez-vous anxieusement.

— Pas extrêmement, répond *Le Matin*, c'est une simple catastrophe.

Et cela résume une époque.

L'ŒUVRE dit tout ce que ne disent pas les autres.

L'ŒUVRE est le seul journal qui ne soit relié à rien par aucun fil.

L'ŒUVRE ne dit jamais d'injures ; la vérité lui suffit.

L'ŒUVRE est le supplément indispensable de tous les journaux, quels qu'ils soient.

Les imbéciles ne lisent pas **L'ŒUVRE**.

Petite lettre à Monsieur Lemarchand, conseiller municipal.

Monsieur,

Seule, parmi tous les quartiers de Paris, l'île Saint-Louis s'obstine à garder un caractère suranné et, disons-le, quelque peu ridicule. Elle conserve jalousement de vieilles demeures seigneuriales qui datent pour le moins de l'époque de Louis XIV et sont, en tout cas, antérieures à la grande Révolution. Ce coin de Paris semble tenir à cet aspect, propre sans doute, mais vieillot, indigne, en tout cas, d'une ville moderne.

Vous avez résolu d'y mettre bon ordre; vous avez raison.

Pour commencer vous voulez élargir la rue des Deux-Ponts. Cette rue est si étroite que les autobus sont contraints d'y passer à une allure ralenti. Et il n'y ont jamais écrasé personne. Il faut que cela cesse.

Je sais bien que quelques artistes protestent. Ils auraient voulu voir l'île « subsister comme un modèle de bon goût et de vie patricienne ». Des balivernes, quoi ? N'écoutez pas ces billevesées.

Pourtant, Monsieur, j'espérais plus, dois-je le dire ? d'un homme tel que vous. Élargir une rue, c'est bien; est-ce assez ?

N'y aurait-il pas lieu d'exproprier toute la partie orientale de l'île, depuis la rue Poulletier, de jeter bas l'hôtel de Méliand, l'hôtel de Bretonvilliers, l'hôtel de Lambert, l'hôtel de Lauzun, toutes bâties aujourd'hui démodées.

Sur l'emplacement où s'élèvent ces antiquailles, on édifierait un gymnase municipal de briques et d'acier, un marché couvert aux colonnes de fonte, et un cinéma avec un square autour.

D'autant que dans le square, on pourrait mettre un gardien — avec un bel uniforme. Et ce gardien serait électeur, monsieur Lemarchand.

Pensez-y et veuillez croire à la sincère admiration de votre serviteur.

JEAN PIOT,
bourgeois de l'Île Saint-Louis,

Voyage autour de la Chambre

Enfin, nous avons voté, pour la troisième fois, la représentation proportionnelle. Sur quoi, personne ne doute que les prochaines élections ne se fassent au scrutin d'arrondissement.

Notre spirituel collègue, M. Louis Andrieux, ancien préfet de police, après avoir combattu fort vivement la réforme, a ajouté doucement :

— Je n'attache d'ailleurs aucune importance aux dispositions de cette loi. Je sais trop quel sera son sort.

M. Charles Benoist ne dissimulait pas une impression analogue. Il apportait dans la défense de son projet autant de conviction que M. Louis Andrieux en apportait dans l'attaque.

M. Varenne, notre ancien collègue, qui fut rapporteur de la R. P., dut le réconforter :

— Je vous en prie, lui disait-il, si la loi passe, n'ayez pas l'air trop étonné.

Pourtant, une appréhension commence à se faire jour dans les esprits :

— Si le gouvernement allait prendre le vote de la Chambre au sérieux et poser au Sénat la question de confiance, qu'arriverait-il ?

M. Maurice Colrat a été poser la question à quelques sénateurs :

« Je n'ai pas su, écrit-il, ce que le Sénat va faire

parce que le Sénat ne sait pas lui-même ce qu'il fera. Mais je sais bien ce que je ferais si j'étais président du conseil. Je la poserais, la question de confiance ! En la posant il me semble que je déplacerais tout de même les quinze voix qu'il faut déplacer. J'en connais déjà sept qui se sont déplacées d'elles-mêmes. »

Et je me suis rappelé, à ce propos, une conversation avec l'un de nos pères conscrits :

— Il y a environ trois cents sénateurs. Combien, en posant la question de confiance, le gouvernement peut-il déplacer de suffrages ?

Il me répondit avec simplicité :

— Trois cents.

Seulement M. Barthou voudra-t-il jouer ce jeu ? On peut avoir là-dessus des doutes sérieux. Et pourquoi voudrait-il, en réalisant une réforme, priver les uns de leurs sièges et les autres de leur tremplin électoral ?

Et pourquoi mécontenterait-il surtout les radicaux ? M. Barthou affecte volontiers d'avoir peur des radicaux. Les redoute-t-il réellement ? Je n'en crois rien. Mais quand il s'en donne l'air, il est peut-être très habile.

Les radicaux sont comme Croquemitaine. Croquemitaine n'a jamais fait de mal à personne, mais il exige que tout le monde ait peur de lui. Si quelqu'un refusait d'avoir peur de Croquemitaine, il serait capable de devenir méchant.

Le rôle de Croquemitaine est tenu en ce moment par M. Malvy, qui vient, conformément aux décisions du Congrès de Pau, de constituer le groupe des députés radicaux adhérents au parti radical.

Il ne faut pas confondre les radicaux qui sont adhérents au parti radical avec les radicaux qui ne sont pas adhérents au parti radical.

Une différence profonde les sépare :

Les premiers paient une cotisation annuelle de deux cents francs.

Les autres ne la paient pas.

Si cette différence ne vous paraît pas suffisamment caractéristique, c'est que vous êtes bien difficiles. En tous cas, je vous défie de m'en citer une autre.

Adhérents au parti ou non adhérents sont en effet également en désaccord sur la loi militaire, sur la loi électorale, sur les lois financières et sur les lois sociales.

Il y a des « mal élus » qui sont de la rue de Valois et des « purs » qui n'en sont pas.

Mais on essaierait vainement d'y faire entrer ces derniers, et surtout on ne songe pas à en expulser les autres.

Quoi qu'il en soit, M. Malvy est parvenu sans peine à réunir les adhésions de cent cinquante députés radicaux et radicaux-socialistes, qui paieront dorénavant deux cents francs par an — à moins, ce qui est encore possible, qu'ils ne laissent protester leurs signatures.

C'est un très beau résultat.

Aussi M. Malvy devra-t-il s'en contenter.

Sans doute, il avait pensé à exiger de ces cent cinquante radicaux et radicaux-socialistes qu'ils démissionnent des groupes auxquels ils appartiennent pour se consacrer exclusivement au groupe « valoisien ». Et telle était en effet la décision prise au Congrès de Pau.

Mais cent des nouveaux adhérents déclarèrent

qu'ils renonceraient à la rue de Valois, plutôt que de renoncer à leur groupe. M. Malvy s'inclina.

Il n'insista pas non plus sur la nécessité de définir un minimum de programme. Il aurait, en effet, dans ce cas, reçu cent quarante-neuf démissions le lendemain.

L'opération de M. Malvy n'en fait pas moins faire un grand pas au radicalisme en France.

Avant qu'il la réalisât, il n'y avait que cent trente-sept députés adhérents à la rue de Valois. Maintenant, il y en a, comme nous venons de le dire, cent cinquante.

Ce sont deux mille six cents francs nets qui tombent dans la caisse du parti.

Et cela, n'est-ce pas, valait bien cet effort.

Q. M.,
député de Z.

Pour que le théâtre soit français.

Quelques directeurs français jouent encore des pièces françaises :

Comédie Marigny : Les Anges Gardiens.

Palais-Royal : La Présidente.

Théâtre Femina : Petite Madame. Paraphe I^{er}.

Variétés : L'Institut de Beauté.

Opéra-Comique : Le Mariage de Télémaque.

ET CES PIÈCES SONT BONNES !

Avis.

Il est vrai que *le Phalène* est une pièce sale.
Mais c'est aussi une pièce ennuyeuse.

Les fonctionnaires crient famine⁽¹⁾

DANS LES FINANCES

Ceux qui font rentrer l'argent sont aussi mal payés que les autres fonctionnaires.

LE BUDGET DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT

Les receveurs de l'enregistrement forment, dans la classe des fonctionnaires, une aristocratie. Leurs collègues des autres administrations les considèrent comme des privilégiés. Il faut en rabattre. Voici, tel que nous l'établit M. L. receveur de l'enregistrement et des domaines dans une grande ville de l'Est, le bilan du traitement d'un receveur de l'enregistrement de 2^e classe comptant vingt-six années de services, non comprises deux années de surnumérariat non rétribuées, et âgé d'environ 50 ans.

Traitemen ^t de façade	6.500	»
Sur quoi il convient d'imputer comme dépenses nécessaires, in hérentes à la fonction :		
1 ^o Retenue à 5 % sur les 3/4 du traitement brut ci	243	75
2 ^o Retenue du douzième d'aug- mentation et de stage(annuité)	20	»

(1) Voir dans les numéros précédents notre enquête sur la situation des officiers, des sous-officiers, des professeurs, etc.

3 ^o Traitement du commis du bureau (indispensable pour une gestion comportant 46.000 formalités diverses)	1.000	»	
4 ^o Imposition légale de 4 % sur la 1/2 du traitement du com- mis (pour la retraite de celui-ci)	20	»	
5 ^o Loyer du bureau <i>seul</i>	250	»	
6 ^o Eclairage, chauffage et mé- nage dudit bureau	125	»	
7 ^o Imprimés de service	25	»	
8 ^o Abonnements aux publica- tions administratives et ou- vrages professionnels	43	»	
9 ^o Cotisation à la Société de bienfaisance dite « Associa- tion Amicale », reconnue d'utilité publique	10	»	
10 ^o Frais d'intérim, <i>non rem- boursés</i>	65	»	
11 ^o Redevance annuelle à l'as- sociation de cautionnement mutuel	66	50	
12 ^o Amortissement du mobilier du bureau	15	»	
13 ^o Assurance contre le vol	14	»	
14 ^o Frais de service divers (paie- ment des taxes à témoins no- tamment)	40	»	
15 ^o Etrennes obligatoires	30	»	
16 ^o Annuité d'amortissement de frais de déménagement (7 postes en vingt-six ans, sans indemnité d'aucune sorte, et avec privation par- tielle de traitement pendant le temps de la mutation) <i>minimum</i>	200	»	
17 ^o Risques de caisse	mémoire		
Total	2.167	25	
		2.467	25
Reste comme traitement net		4.332	75

Sur lequel doivent être prélevés encore, mais
à un autre titre que celui de la fonction.

- 1^o Les 950 fr. formant le complément du loyer de 1.200 fr.
 2^o Les 160 fr. d'impositions mobilières.

 1.110 fr.

Il reste donc en espèces sonnantes, pour faire marcher le ménage, 3.000 fr. à peine !



En regard, plaçons le budget des dépenses, tel qu'il est établi par un fonctionnaire de même grade, ayant 29 ans de services et 50 ans sonnés, et qui signe « Un enregistreur désabusé » :

Appointements 5.500, 5 personnes à nourrir et entretenir.

1 ^o Loyer.	800
2 ^o Nourriture à 6, par jour.	2.160
3 ^o Impôts	120
4 ^o Mon entretien (vêtements, chaussures, etc. Je suis moins élégant que M. Le Bargy).	300
5 ^o Celui de ma femme et des enfants; à 200 fr. par tête	800
6 ^o Gages d'une domestique	360
7 ^o Blanchissage, 7 fr. 50 par mois	90
8 ^o Leçons pour les enfants à la maison (pas de collège ni d'établissements)	600
9 ^o Chauffage et charbon pour la cuisine; éclairage 30 fr., par mois.	360
10 ^o Eclairage et chauffage du bureau.	40
11 ^o Cotisations (laïques et obligatoires) aux diverses sociétés locales y compris le comité électoral.	20
12 ^o Gages du commis du bureau.	600
13 ^o Cotisation au cautionnement mutuel	55
14 ^o Association amicale et associations professionnelles	25
15 ^o Abonnements aux revues et aux journaux corporatifs; achats de livres.	50
16 ^o Frais de bureau, imprimés.	50
17 ^o Versement à la caisse des retraites.	225
18 ^o Etrennes.	40
Total...	6.995



Tous nos correspondants nous envoient des chiffres semblables. Ils nous font remarquer qu'une augmentation va être votée qui élèvera de 5.500 francs à 6 000 le minimum de la 2^e classe.

Malgré ce futur avantage, écrit l'un d'eux, il manquera encore 2.445 francs pour que la recette soit égale à la dépense. Ainsi, à 45 ans, un fonctionnaire de l'enregistrement ne pourra pas subvenir aux besoins pourtant modestes de sa famille!

A. R., receveur de l'enseignement.

Permettez-moi de vous signaler le cas du receveur de l'enregistrement de M... qui touche, déduction faite de toutes retenues et frais de commis obligatoires, 3.800 francs nets. Il a six enfants, et non deux comme le capitaine dont vous avez exposé le cas. De sorte que son budget, en ajoutant la nourriture de quatre personnes, se trouve porté à 7.000 francs environ.

D'où un déficit de 3.000 francs en chiffres ronds.

S. à M.

Et encore, le receveur de 2^e classe est, répétons-le, parmi les privilégiés.

Les receveurs de l'enregistrement qui encaissent pour l'Etat douze cents millions, et dont les traitements ou remises ne figurent au budget que pour 21 millions, soit moins de 2 %, sont divisés en six classes, aux traitements minima de 2.000, 2.500, 3.300, 4.500, 5.500 et 7.000 francs, sans aucun accèssoire. Leurs remises, en effet, dépassent rarement le minimum, sauf pour un petit nombre de bureaux privilégiés. Aussi, au fur et à mesure que l'on se rapproche des classes de début, la situation du receveur est plus médiocre.

Un receveur de 4^e classe nous écrit :

Puisque vous vous intéressez au sort des fonctionnaires, permettez-moi de vous révéler la triste situation des receveurs de l'enregistrement.

La honte et ma misère m'obligent à garder l'anonymat.

Voici mon budget et je me porte garant de l'exactitude des chiffres.

J'ai 37 ans, quinze ans de service et je suis marié, père de trois enfants en bas âge.

Mon traitement est de 3.300 francs, sans aucune indemnité d'aucune sorte, comme il en existe pour les militaires.

Voilà l'actif; voici le passif :

Loyer	800
Nourriture de six personnes y compris la bonne	2.300
Habillement de la famille	800
Impôts	400
Blanchissage	450
Gages de la bonne	420
Chauffage et éclairage	200
Amortissement du mobilier, linge, etc.	250
Achats de périodiques et cotisations	100
Retenue pour les pensions civiles	425
Cautionnement mutuel	35
Frais de versement	100
	5.580
L'actif étant de	3.300

Il y a un déficit de 2.280

Et je ne tiens compte d'aucune dépense imprévue, telle que frais de médecin et de pharmacien, distractions, voyage, ni surtout les frais de scolarité de mes enfants dont je regrette vivement la venue et qui, pour des raisons financières, n'auront plus ni frère ni sœur.

Le gouvernement force ses agents à devenir malthusiens.

Un fonctionnaire.

C'est pis dans la 5^e classe; et dans la 6^e, on n'a pas de quoi manger.

Voulez-vous me permettre de soumettre à votre méditation la situation d'un receveur de l'enregistrement de 5^e classe, dans un chef-lieu de canton, marié et père d'une fillette? La situation est normale, et celle de nombre de camarades.

En prenant pour base les dépenses de votre capitaine, nous trouvons, sans exagération :

1^o Loyer (5 pièces au total) 450

2 ^o Nourriture de 3 personnes (y compris la bonne) à 5 fr. par jour	1.850
4 ^o Habillement du ménage (y compris chaus- sures et lingé)	600
4 ^o Blanchissage et lessive (6 fr. par mois)	72
5 ^o Gages de la bonne (20 fr. par mois)	240
6 ^o Chauffage (bois et charbon)	200
7 ^o Entretien et achat de mobilier	100
8 ^o Correspondances et achats d'ouvrages	20
9 ^o Cotisations aux Amicales, aux sociétés de secours mutuels, au journal de l'Administration	20
10 ^o Étrennes obligatoires	10
Total	3.562

Vous remarquerez que dans l'exposé ci-dessus, il n'a été tenu compte d'aucune dépense imprévue, voyage, théâtre et autres distractions. Je suppose que nous serons toujours en bonne santé, sans nul besoin du médecin ou du pharmacien; que nous n'aurons plus d'enfants, et qu'en grandissant, la nôtre ne nous coûtera pas davantage; enfin que nous vivrons exclusivement chez nous, au coin du feu, sans jamais bouger.

Si vous remarquez, d'autre part, qu'aucun avantage ne nous est accordé, comme dans certaines administrations, ni tarif réduit, ni frais de déménagement; que tous les 3 ou 4 ans, on nous expédie d'un bout de la France à l'autre, et ce à nos frais, que l'on emploie tous les procédés possibles pour nous rogner nos maigres émoluments, vous arrivez bien vite à un total de dépenses indispensables de 3.700 fr.

Or un receveur de ma catégorie gagne 2.500 fr. dont il faut déduire les retenues pour la retraite, ce qui donne un traitement net de 2.403 fr. 75. Ces traitements n'ont pas varié depuis 20 ans, et sont insuffisants par ce temps de vie chère. Dites-moi si, comme pour votre capitaine, il serait d'un pessimisme exagéré de prétendre qu'il nous manque 400 francs par mois, pour permettre à ceux qui n'ont pas de fortune personnelle de ne pas mourir de faim.

Ne souriez pas! L'expression n'est pas exagérée. Dans un bureau des Alpes-Maritimes, j'avais 160 fr. par mois. Je payais 120 fr. de pension (2 fr. par repas), 30 fr. de loyer, et 10 fr. de femme de ménage.

nage. Pour subvenir à mes autres dépenses, j'ai dû me contenter d'un repas par jour. Le soir, je dinais par cœur, et le matin je prenais une tasse de lait. J'étais moins bien loti que le cantonnier qui faisait ses deux repas.

E. L..., receveur de l'Enregistrement.

LES CONTROLEURS DES CONTRIBUTIONS

Les fonctionnaires qui contrôlent la répartition des contributions directes ne sont pas non plus satisfaits de leur sort :

Il n'y a pas de marge au budget, paraît-il, pour augmenter les traitements des contrôleurs des contributions directes. Un contrôleur hors classe, qui a 50 ans, touche après 30 ans de services 3.000 ou 3.400 francs. Il est astreint à six mois de tournées par an au minimum : il n'arrive pas à remplir sa tâche sans un employé qui lui coûte 800 francs. Il est vrai qu'il peut se faire environ 1.400 francs de remises, mais c'est pour un travail supplémentaire, en partie à la charge de la commune, et pour lequel il est souvent obligé d'employer des auxiliaires. Il est vrai encore que ses frais de bureau paient les émoluments de son employé. N'empêche qu'à 50 ans, il est loin de gagner ce que gagne un capitaine de 42 ans.

C., contrôleur des contributions directes.

Non plus que ceux qui assurent la rentrée des contributions indirectes :

Vous ignorez probablement le sort qui est fait à la plupart des fonctionnaires qui attendent, toute leur vie, un traitement de 4.000 francs, duquel il faut déduire 5 % pour la retraite. Le gouvernement a si bien compris que nous étions dignes d'intérêt qu'il vient de nous accorder, au budget de 1913, une augmentation de 80 francs... par an.

Ajoutez cela au traitement moyen de 3.000 francs

que nous obtenons à 40 ans, et vous verrez si nous pouvons aspirer à des loyers somptueux de 1.200 fr.

M., commis principal des contributions indirectes.

LES PERCEPTEURS SE PLAIGNENT SURTOUT DU FAVORITISME

Les percepteurs, tout en réclamant une amélioration notable de leur sort, mettent au premier rang de leurs préoccupations la lutte contre le favoritisme, qui empêche les fonctionnaires de la carrière d'arriver aux postes éminents, réservés presque tous aux éclopés de la vie politique ou aux fruits secs des grandes administrations.

Ce qu'ils réclament, à l'heure actuelle, c'est la révision du décret du 11 juin 1912, non dans son principe, qui est de réglementer l'avancement et de donner à l'ancienneté des garanties, mais dans ses détails, élaborés par des fonctionnaires incomptables.

Ainsi, il résulte du nouveau statut cette conséquence imprévue que quinze ans de services suffiront à un étranger à l'administration, ne connaissant rien du service, pour être nommé hors classe ou de 1^{re} classe, tandis qu'un perceuteur d'élite, licencié ou élève de Polytechnique, reçu au concours de 3^e classe, mettra au minimum 23 ans pour arriver à la 1^{re}, 31 ans pour être proposé à la hors classe.

Les percepteurs ne veulent pas qu'il y ait chez eux deux poids et deux mesures.

A différentes reprises, des parlementaires se sont élevés contre le produit excessif de certaines perceptions et la loi des finances du 13 juillet 1911 a limité à 15.000 fr. dans les départements de la Seine et 12.000 fr. dans les autres départements le produit net maximum des perceptions hors classes.

L'administration a voulu procéder à une réorganisation d'ensemble mais... comme toujours, ce sont les petits qui « écopent ».

Un nouveau classement de toutes les perceptions va se faire d'après les produits nets. Des maxima sont fixés pour chaque classe.

Pour les hors classes on continue à admettre que les frais de gestion seront évalués au quart

des remises brutes, le produit net représentant par conséquent les trois quarts de ces remises, et l'on respecte les situations acquises.

Pour les autres classes, les percepteurs devront justifier de leur frais de gestion. Ces frais, arrêtés par les chefs de service, sont déduits des remises pour obtenir le produit net. Si ce produit net dépasse le maximum de la classe, tel qu'il est fixé par le décret du 11 juin 1912, le titulaire se verra dans l'obligation de reverser le surplus au Trésor à partir du 1^{er} janvier 1913.

Pourquoi les lois du 9 juin 1853 et 13 juillet 1911, qui posent deux principes : 1^o fixation des frais de gestion au quart du produit brut; 2^o respect des situations acquises, ne s'appliquent-elles qu'aux percepteurs hors classes?

Je ne comprends pas!

A. L., percepteur.

Vie Mondaine.

M. Arthur Meyer a donné à un magazine un article sur le vrai monde.

Mme Kahn a donné une grande réception à l'occasion des fiançailles de sa fille avec M. Lévy.

S. M. le roi d'Espagne a chassé chez M. le baron de Rothschild.

La Librairie des Lettres vient de procéder à un nouveau tirage du CRIME DU BOUIF, l'amusant roman policier de Georges de la Fouchardière.

La première édition a été épuisée en six semaines.

Nous tenons cet ouvrage à la disposition de nos lecteurs. Franco contre mandat de 3 francs 50 à L'ŒUVRE.

Livres nouveaux reçus à l'ŒUVRE

Louis Bertrand : *Saint-Augustin*; Fayard.

Colette Willy : *L'Entrave*; Librairie des Lettres.

Jean Ajalbert : *Les nuages sur l'Indo-Chine*; L. Michaud.

Emile Bayard : *L'Art de reconnaître les fraudes*; R. Roger.

Alfred Maehard : *Titine*; Mercure de France.

Paul Hubault : *Les coulisses de la Fraude, comment on nous empoisonne*; Giard et Brière.

Damoclès Vieux (d'Haïti) : *L'Aile Captive*; A. Messelin.

Roland Charmy : *Sur la Butte*; A. Messelin.

André Tudesq : *Le Harem assassiné. La hacienda en feu*; L. Michaud.

Jacques Brissaud : *Le secret médical, responsabilité pénale et civile du médecin*; Imprimerie de l'Université.

Docteur Aumont : *L'Arthritisme des Gens du Monde*; P. Lafitte.

B. Laurent : *Services Postaux en 1913*; Librairie « La Loire ».

Franz Toussaint : *L'Amour Fardé*; E. Flammarion.

Gabriel Bonvalot : *Une lourde tâche*; Plon-Nourrit.

Paul-Louis Garnier : *Les Cœurs Farouches*; Librairie des Lettres.

Charles Régismanset : *Les Lauriers salis*; Sansot.

Marcel Boulenger : *Cours de vie parisienne*; Librairie Ollendorff.

Charles Faure-Biguet : *Paroles Plébiscitaires*; Librairie Plon.

Gaston Rageot : *La voix qui s'est tue*; Librairie Calmann-Lévy.

Albert Lefebvre : *La muse d'un vieux garçon*; A. Messelin.

Paul Adam : *La victoire de la vie*; E. Sansot.

F. Louis-Bertrand : *Les vies obscures*; Librairie Vanin.

Guy de Cassagnac : *Quand la nuit fut venue...*; Librairie Ollendorff.

Gustave Harel : *Petits portraits*; Société Française d'Imprimerie et Librairie.

Gustave Harel : *Nouvelle cueillette de Rimes*; G. Vasseur.

Alfred Baron : *Les petites coulisses de l'Opéra*; A. Delmare.

Paul Costel : *Sonnets d'Amour*; A. Messelin.

D^r Ernest Magnant : *La Fille du Barde*; A. Messelin.

Paul Baudry : *Une femme au poste*; A. Messelin.

Pour tout ce qui concerne la publicité financière et commerciale, l'Œuvre décline toute responsabilité.

BULLETIN

Cette huitaine encore, le marché financier présente les mêmes caractéristiques que précédemment, dont la plus marquée est le manque persistant d'animation des transactions. Au point de vue de l'élan que le gros emprunt national devait donner aux négociations, il est à constater que les espérances dans ce sens ont été jusqu'ici fort loin de se réaliser. On pourrait même dire, à plus juste titre, que les tergiversations qui se sont produites lors de la discussion devant la commission du budget étaient plutôt de nature à paralyser les meilleures volontés.

En effet, le plus solide argument à invoquer, le seul capable d'assurer le succès de l'emprunt national, c'est que sa nécessité soit absolument démontrée pour le chiffre même auquel s'est arrêté le ministre des Finances. Or, comme on le sait, c'est précisément le chiffre qui a été discuté. Le ministre compétent a eu beau, dans un discours, proclamer, une fois de plus, l'immunité de la Rente française, cela n'a pas suffi à contrebalancer la médiocre impression que laissaient les discussions d'autre part, auxquelles nous venons de faire allusion.

Il n'y a donc pas à s'étonner, dans ces conditions, de ce que la Rente soit assez mollement tenue; il est à craindre que tout nouveau retard entraîne une dépression plus accentuée, ce qui aura aussi pour inconvénient de faire descendre le cours déjà bien bas auquel il y a nécessité d'émettre la nouvelle rente, pour qu'elle soit bien accueillie des souscripteurs éventuels.

Quant à la situation extérieure, elle se modifie peu; cependant, il y a lieu de faire état des paroles récemment prononcées par l'empereur d'Autriche, lors de la réception des délégations autrichiennes et hongroises, d'où il résulte que les puissances formant la Triple Alliance sont toutes trois d'accord en ce qui touche le règlement de la question albanaise.

Au Mexique, les rapports entre celui-ci et les Etats-Unis sont stationnaires; ils ne sont pas plus tendus,

mais ils ne sont pas meilleurs, et la porte reste large ouverte à de graves appréhensions, étant donnée l'importance de nos intérêts dans le groupe des valeurs mexicaines, déjà si éprouvées.

Les grands marchés étrangers ont fait preuve de tendances une nuance plus fermes; mais l'on a constaté à plusieurs reprises, à Londres et à Berlin, des dispositions quelque peu irrégulières. Quant au marché américain, le bruit qu'il y avait eu de grosses défaillances à Wall Street n'a pas tardé à être démenti; mais il n'avait pas moins eu le temps de provoquer un certain nombre de réalisations dont la cote s'est fatallement ressentie.

Il y a lieu de noter, en particulier, le raffermissement du marché de Saint-Pétersbourg, qui avait fini par porter la trace des excès de spéculation dont il a été le théâtre dans le courant de l'année. Cette meilleure orientation a eu une heureuse répercussion sur les fonds et titres directement intéressés se négociant sur notre place.

Communiqués

Union Minière et Métallurgique de Russie.

Cette Société, de création récente, qui afferme l'exploitation de la Société de l'Industrie houillère et métallurgique en Russie (Charbonnages de Makeevka) et de la Société des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries en Russie (Aciéries de Makeevka), a obtenu au cours de l'exercice 1912-1913, clos le 30 juin/13 juillet dernier, des résultats sensiblement supérieurs aux précédents grâce à l'activité dont fait preuve le marché métallurgique russe. Les bénéfices d'exploitation de l'exercice se sont élevés, en effet, à 8.406.627 fr. 38 (contre 6 millions 015.562 fr. 64 en 1911-1912). Ces bénéfices ont été répartis entre les trois entreprises réunies, et la quote-part revenant à l'*Union Minière* s'est élevée à 2 millions 491.361 fr. 02 (contre 1.848.426 fr. 76 en 1911-1912). En tenant compte des intérêts et commissions, le bénéfice net de l'exercice ressort à 2.793.785 fr. 32 (contre 2.426.536 fr. 98), et, addition faite du report antérieur, le solde disponible atteint 2.906.771 fr. 87. Il sera proposé à la prochaine assemblée de porter le dividende des 30.000 actions ordinaires à 37 fr. 50 (contre 35 et 30 francs les années précédentes); le dividende des 10.000 actions privilégiées, qui ne sont libérées que de moitié, soit 250 francs, serait fixé à 25 francs (contre 22 fr. 50).



PETITE POSTE

Cinquante centimes la demi-ligne. Payable par mandat-poste.

Nos abonnés ont droit à l'insertion gratuite de 10 demi-lignes.

La PETITE POSTE se charge de faire parvenir les lettres d'un correspondant à l'autre pourvu que les réponses à réexpédier soient accompagnées d'une enveloppe affranchie.

Vous pouvez estimer que, chaque semaine, les insertions passent sous les yeux d'une élite de 100.000 lecteurs.

Répondre à T. Leroi à l'Œuvre, qui transmet les lettres.

COMPTABILITÉ

Chef de service grande Banque officielle en retraite, très actif, demande Comptabilités, Contrôles, Inspections, donnerait leçon de comptabilité et frait passer examens — ou travaux prenant 3 ou 4 heures par jour, analogues.

PETIT HOTEL

On achèterait dans Paris, petit hôtel d'au moins 3 chambres, salon, etc. pour habitation bourgeois. Traiterait directement. Ecrire prix.

A LOUER

2 étages d'hôtel particulier, 3, rue Schœlcher (boulevard Raspail), grand atelier, 6 pièces, cuisine, 2 W.-C., salle de bain (chauffe-bain, lavabo à 2 places), 2 grands débarres, calorifère (chauffage central), 2 caves. Électricité. Bail 3 ans. 4.800 fr. Visible de 10 h. à midi.

La solution de l'habitation ouvrière qui peut et doit être bourgeoise, confortable et jolie. — Il ne s'agit pas de construire dans Paris des corons fort déplaisants.

Il est possible d'avoir, dans une maison élégante, 3 appartements à l'étage, escalier luxueux, grande salle à manger, cuisine, chambre à coucher et même salle de bain, pour 5 à 600 francs par an, à bail. Un tel immeuble rapporte trois ou quatre fois plus que du trois pour cent de Rente d'Etat.

Il a été conçu comme un modèle du genre. Sera à vendre lorsqu'il sera entièrement loué, ce qui est proche.

S'adresser à M. Gaston Laurent, architecte, 27, rue Vaneau, le lundi de 9 à 11 h.

PIANOS

Piano à queue de concert, marque Henri Hertz, en très bon état; belle bibliothèque en chêne sculpté; à vendre à l'amiable.

CARROSSERIE

Landaulet, conduite intérieure, 2 places, strapontin, spider. Visible 40, avenue de Suffren, au garage.

ASSOCIÉ

Pour une intéressante affaire d'électricité en progression, on demande un jeune associé actif disposant de 6 à 7 000 francs — 24.000 francs d'affaires prouvées. Ecrire à Victor T., 103, av. de Villiers.

Offices Coloniaux, en transformation demandent participation jeune homme bonne éducation et instruction, se présentant bien, désireux créer belles relations dans journalisme et affaires. — Ecrire pour demander rendez-vous.

En cas de guerre,

le transport des vivres,

des munitions, des blessés

ne sera pas possible

En effet, pour transporter les projectiles aux parcs de l'artillerie, le fourrage des gares aux cantonnements, le pain et les vivres aux convois régimentaires, pour recueillir les blessés et les diriger sur les hôpitaux, il faudrait 6.000 véhicules industriels pouvant porter plus de 3.000 kilos.

Or, l'armée ne compte que 1.500 camions bons pour la mobilisation et primés, dont 750 omnibus de la Ville de Paris, destinés au transport de la viande fraîche.

Il manque donc les deux tiers de camions automobiles.

THOMAS.

M. Adolphe Giraud, député, écrivait dans *Le Matin* du 23 novembre 1913 :

« Au Parlement, on se propose de légiférer sur les services techniques de l'Automobilisme... »

Il y a des lacunes très graves dans ces services. Mais ils tiennent moins à une organisation générale qu'à des dispositions de détail qui sont à réformer. Il est aisé de juger de leur importance.

Le mouvement de l'automobile et de l'aéroplane naît avec l'étincelle de la magnéto. Mais cet appareil vient d'Allemagne.

Celle-ci, très évidemment, ne nous fournirait plus les pièces de rechange, en cas de guerre.

L'Etat-Major s'est préoccupé de parer à l'arrêt des automobiles. Par le règlement du Concours qui fixe la fabrication des véhicules industriels primés par l'Etat, il le pouvait. Ce règlement établit des caractéristiques auxquelles l'industrie ne peut plus rien changer. Il vient d'édicter pour la première fois, des conditions longues et précises concernant la magnéto. Elles aboutissent à ce résultat imprévu du à quelque bureaucrate :


Désormais, il sera possible de remplacer une magnéto allemande... par une autre magnéto allemande.

Ne souriez pas. L'Administration de M. Lebureau de la Guerre ne plaisante jamais. Presque toutes les magnétos étant allemandes, il suffisait d'employer une appellation différente, telle que : « Allumage électrique » pour appeler au concours des appareils parfaits et différents qui ne nous laissent plus tributaires de l'Allemagne.

M. Lebureau de la Guerre ne l'a pas fait.

Le Gérant : GARDANNE.

Imprimerie spéciale de l'*Oeuvre*, 15, rue de l'Abbé Grégoire, Paris.